

BULLETIN MUNICIPAL VERT

SOYONS DES CITOYENS RESPONSABLES

Chaque année des tonnes de produits dangereux se retrouvent dans l'environnement. Ces produits sont souvent très polluants et très nocifs pour la santé et l'environnement.

Pourquoi ne pas en disposer de façon sécuritaire, en utilisant les services offerts par votre municipalité et pour lesquels vous payez déjà à même vos taxes. Votre qualité de vie n'en sera qu'améliorée.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vous pouvez disposer, en tout temps, au garage municipal, dans les conteneurs prévus à cet effet, de tous produits de teintures, peinture au latex ou à l'huile (alkyde), qu'ils soient liquides ou en aérosol. Seuls les solvants et diluants ne sont pas acceptés.

Les pneus usagés sont acceptés, ceux-ci ne seront pas ramassés s'ils sont mis aux ordures.

Un service de récupération des matériaux de construction (bois, gypse, bardeaux de toit etc.) est mis à votre disposition au coût de 10\$ la verge cube. Formule utilisateur/payeur.



JOURNÉE RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)

Le samedi 26 août une demi-journée RDD sera organisée au garage municipal.

De 09h00 à 13h00.

Vous pourrez disposer gratuitement des produits suivants : batteries, ou piles, peintures et solvants, aérosols, ordinateurs, huile, pneus, bonbonnes de propane etc.. tous les résidus domestiques dangereux.

Veillez vous référer aux 2 brochures incluses dans votre compte de taxes 2006.

Pour plus de précisions, contactez notre bureau au 819-326-2674.

Soyons responsables de notre qualité de vie !

GAZON MAUDIT – CAUCHEMAR ÉCOLOGIQUE

SYMBOLE DE PROSPÉRITÉ ?

INDUSTRIE FLORISSANTE ?

OBSESSION CULTURELLE ?

(Voir Enroute Juin 2006)

Il serait peut-être grandement temps que nous cessions d'idolâtrer ce tapis vert qui nous fait damner et sur lequel nous investissons temps et argent.

Le temps approche où la pelouse nord-américaine rejoindra la cigarette et les **Vus** (Véhicule Utilitaire Sport) dans leurs derniers retranchements. Ce sera bientôt **OUT** et tout le monde s'en portera que mieux.

PLACE AU XÉROPAYSAGISME

Arrêter de vous battre avec une pelouse, qui de toute façon n'est pas indigène à notre climat et laissez pousser les plantes indigènes, telles que **Trèfle, Fraisier**, etc...qui n'ont pas besoin d'être arrosées, et ne nécessite pas l'épandage d'engrais, d'herbicides ou pesticides.

POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES

Réduisez la superficie de terrain gazonné aux abords des cours d'eau.

La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables vise à faire respecter une bande riveraine de **10 mètres** sur un terrain plat et de **15 mètres** sur un terrain en pente.

Une ouverture maximum de **5 mètres** sur le cours d'eau est suffisante. Visiter le site internet : municipalite.lantier.qc.ca et cliquer sur environnement vous y trouverez de la documentation intéressante.

VOTRE RIVE EST DÉNUDÉE ?

Laissez la nature suivre son cours et la végétation reprendra rapidement sa place. Les espèces indigènes les mieux adaptées s'y installeront à la condition qu'elles restent hors d'atteinte des lames de la tondeuse à gazon !

LA COUPE D'ARBRE

Que dire sur la coupe d'arbre que l'on ne sait déjà ? saviez-vous que les arbres qui sont dans la bande riveraine de nos lacs évitent l'érosion et se nourrissent des excédents de phosphore et d'azote qui autrement se retrouvent dans les cours d'eau et les lacs.

Nous avons le devoir de prendre soin de ce qui nous appartient à tous c'est-à-dire commencer à être responsable de ce qui nous entoure... les lacs, la forêt, le terrain où l'on vit.

Il n'y a pas de mal à être un peu plus vert!

Il y a un début à tout et c'est ensemble que l'on réalisera nos projets environnementaux.

Le comité de l'environnement !